

Depuis le reste du territoire national à destination des territoires suivants	Vacciné / non vacciné	motif impérieux O/N	conditions sanitaires	documents à produire (1)	conséquences sanitaires à l'arrivée
Tous les passagers souhaitant effectuer ces déplacements doivent présenter une attestation sur l'honneur qu'elles ne présentent pas de symptôme d'infection à la covid et qu'elles n'ont pas connaissance d'avoir été en contact avec un cas confirmé de covid-19 dans les 14 jours précédant leur voyage					
Guadeloupe Guyane La Réunion Martinique Mayotte Saint Barthélemy Saint Martin	vacciné	pas de motif impérieux	- test PCR < 72 h ou antigénique < 48 h	- justificatif de statut vaccinal - résultat de test	
	non vacciné	motif impérieux	- test PCR ou antigénique < 24 h	- attestation de déplacement (motif impérieux) + justificatifs correspondants - résultat de test - déclaration sur l'honneur (test arrivée + isolement + test à l'issue)	Test possible à l'arrivée Isolement prophylactique 7 jours + test covid à l'issue
Saint-Pierre et Miquelon	vacciné	pas de motif impérieux	- test PCR < 72 h ou antigénique < 48 h	- justificatif de statut vaccinal - résultat de test	
	non vacciné	pas de motif impérieux	- test PCR ou antigénique < 24 h	- résultat de test - déclaration sur l'honneur : acceptation du test à l'arrivée + mention du lieu de quarantaine ou isolement+ test à l'issue	Test possible à l'arrivée quarantaine ou isolement décidé par le préfet+ test covid à l'issue
Nouvelle Calédonie	obligation vaccinale (2)	pas de motif impérieux	- test PCR < 72 h ou antigénique < 48 h	- justificatif statut vaccinal - résultat de test - déclaration sur l'honneur : test à l'arrivée +engagement à respecter un isolement prophylactique de 7 jours + test à l'issue	Test possible à l'arrivée. Isolement prophylactique de 7 jours + test covid à l'issue
	exemption vaccinale réglementaire (2)	pas de motif impérieux	- test PCR ou antigénique < 24 h	- résultat de test - déclaration sur l'honneur : test à l'arrivée + engagement à respecter un isolement prophylactique de 7 jours + test à l'issue	
Wallis et Futuna	vacciné	pas de motif impérieux	- test PCR < 72 h ou antigénique < 48 h	- attestation de déplacement (motif impérieux) + justifs - déclaration sur l'honneur : test à l'arrivée + lieu de quarantaine ou isolement +test à l'issue - résultat test	Test possible à l'arrivée quarantaine ou isolement décidé par représentant de l'État + test Covid à l'issue
	non vacciné	motif impérieux	- test PCR ou antigénique < 24 h		
Polynésie-Française	vacciné	pas de motif impérieux	- test PCR < 72 h ou antigénique < 48 h	- justificatif du statut vaccinal - résultat de test	
	non vacciné	motif impérieux	- test PCR ou antigénique < 24 h	- attestation de déplacement (motif impérieux) + justifs - résultat de test - déclaration sur l'honneur : test à l'arrivée + lieu de quarantaine ou isolement + test à l'issue	Test possible à l'arrivée quarantaine ou isolement décidé par la préfet + test covid à l'issue

Non respect : refus d'embarquement et, le cas échéant, refus d'entrée, sauf ressortissants français, et ressortissants étrangers résidents en France

(1) Les mineurs accompagnant des personnes majeures vaccinées sont dispensés de :
- de justificatif vaccinal
- de justifier un motif impérieux et de présenter une attestation sur l'honneur d'acceptation de test à l'arrivée
Ils ne sont pas dispensés de test PCR

(2) toute personne de 18 ans et plus doit être vaccinée pour voyager ; ne sont pas soumises à cette obligation les personnes de 12 à 17 ans et celles majeures qui en sont réglementairement dispensées pour raison médicale.

Le 08 décembre 2021

Vers le reste du territoire national en provenance des territoires suivants	Vacciné / non vacciné	motif impérieux O/N	conditions sanitaires	documents à produire (1)	conséquences sanitaires à l'arrivée
Tous les passagers souhaitant effectuer ces déplacements doivent présenter une attestation sur l'honneur qu'elles ne présentent pas de symptôme d'infection à la covid et qu'elles n'ont pas connaissance d'avoir été en contact avec un cas confirmé de covid-19 dans les 14 jours précédant leur voyage					
Guadeloupe Guyane La Réunion Martinique Mayotte Saint Barthélemy Saint Martin	vacciné	pas de motif impérieux	pas d'exigence Sauf pour les vols en provenance de Mayotte et de la Réunion : test PCR ou antigénique < 48 h	- justificatif de statut vaccinal + pour les vols en provenance de Mayotte et de la Réunion : test PCR ou antigénique < 48 h	
	non vacciné	motif impérieux	- test PCR < 72 h ou antigénique < 48 h Sauf pour les vols en provenance de Mayotte et de la Réunion : test PCR ou antigénique < 48 h	- attestation de déplacement (motif impérieux) + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur - résultat de test PCR < 72 h ou antigénique < 48 h Sauf pour les vols en provenance de Mayotte et de la Réunion : test PCR ou antigénique < 48 h	Test possible à l'arrivée Isolement prophylactique 7 jours + test covid à l'issue
Saint Pierre et Miquelon	vacciné	pas de motif impérieux	pas d'exigence	- justificatif de statut vaccinal	
	non vacciné	pas de motif impérieux	- test PCR < 72 h ou antigénique < 48 h	- résultat de test PCR < 72 h ou antigénique < 48 h	
Nouvelle-Calédonie Wallis-et-Futuna	vacciné	pas de motif impérieux	Pas d'exigence	Justificatif de statut vaccinal.	
	non vacciné	motif impérieux	- test PCR < 72 h ou antigénique < 48 h	- attestation de déplacement (motif impérieux) + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur - résultat de test PCR < 72 h ou antigénique < 48 h	Test possible à l'arrivée Isolement prophylactique 7 jours + test covid à l'issue
Polynésie-Française	vacciné	pas de motif impérieux	Pas d'exigence	Justificatif de statut vaccinal.	
	non vacciné	motif impérieux	- test PCR < 72 h ou antigénique < 48 h	- attestation de déplacement (motif impérieux) + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur - résultat de test PCR < 72 h ou antigénique < 48 h	Test possible à l'arrivée Isolement prophylactique 7 jours + test covid à l'issue

Non respect : refus d'embarquement et, le cas échéant, refus d'entrée, sauf ressortissants français, et ressortissants étrangers résidents en France

(1) Les mineurs accompagnant des personnes majeures vaccinées sont dispensés de :
- de justificatif vaccinal
- de justifier un motif impérieux et de présenter une attestation sur l'honneur d'acceptation de test à l'arrivée
Ils ne sont pas dispensés de test PCR

Le 08 décembre 2021

Destination depuis pays étranger	Pays de provenance	Vacciné / non vacciné	motif impérieux O/N	conditions sanitaires	documents à produire (1)	conséquences sanitaires à l'arrivée
<p>Toute personne de douze ans ou plus souhaitant se déplacer vers le territoire national en provenance d'un pays étranger doit présenter une déclaration sur l'honneur attestant :</p> <p style="text-align: center;">- qu'elle ne présente pas de symptômes d'infection à la covid-19, ET - qu'elle n'a pas connaissance qu'elle a été en contact avec un cas confirmé de covid-19 durant les 14 jours précédant le voyage, ET - qu'elle s'engage à accepter qu'un test ou examen de dépistage de détection du SARS COV2 puisse être réalisé à l'arrivée.</p>						
Guadeloupe Guyane La Réunion Martinique Mayotte Saint Barthélemy Saint Martin	PAYS « VERTS » Etats de l'espace européen : UE + Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Saint-Siège et Suisse	vacciné	pas de motif impérieux	Pas d'exigence	- justificatif de statut vaccinal	Si embarquement indu : Non admission sauf exception (4)
		non vacciné	motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif <24h (si>12 ans)	- résultat de test - attestation de déplacement + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur : engagement isolement 7j + test à l'issue	isolement 7j + test à l'issue
	PAYS « VERTS » Etats tiers : Arabie-Saoudite, Argentine, Australie, Bahrein, Canada, Comores, Corée du Sud, Emirats Arabes Unis, Hong-Kong, Japon, Jordanie, Koweït, Liban, Nouvelle-Zélande, Qatar, Rwanda, Sénégal, Taïwan, Uruguay et Vanuatu	vacciné	pas de motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif <48h (si>12 ans)	- justificatif de statut vaccinal - résultat de test	Si embarquement indu : Non admission sauf exception (4)
		non vacciné	motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif <48h (si>12 ans)	- résultat de test - attestation de déplacement + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur : engagement isolement 7j + test à l'issue	isolement 7j + test à l'issue
	PAYS ORANGE	vacciné	pas de motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif <48h (si>12 ans)	- résultat de test - Justificatif de statut vaccinal	Si embarquement indu : Non admission sauf exception (4)
		non vacciné	motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif <48h (si>12 ans)	- résultat de test - attestation de déplacement + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur : engagement isolement 7j + test à l'issue	- Test éventuel - isolement 7j + test à l'issue
	PAYS « ROUGES » Circulation active du virus et présence de variants préoccupants Afghanistan, Biélorussie, Brésil, Costa Rica, Cuba, Géorgie, Ile Maurice, Moldavie, Montenegro, Pakistan, Russie, Serbie, Suriname, Turquie et Ukraine.	vacciné	pas de motif impérieux, sauf pour les liaisons en provenance de l'Ile Maurice à destination de Mayotte/Réunion où des motifs impérieux sont acceptés	- Test PCR ou TAG négatif <48h (si>12 ans), sauf en provenance de l'Ile Maurice à destination de La Réunion et de Mayotte car dans cette hypothèse, les voyageurs devront présenter un test PCR < 48heures ou TAG < 24 heures	- résultat de test - justificatif de statut vaccinal	Si embarquement indu : Non admission sauf exception (4)
		non vacciné	motifs impérieux	- Test PCR ou TAG négatif <48h (si>12 ans), sauf en provenance de l'Ile Maurice à destination de La Réunion et de Mayotte car dans cette hypothèse, les voyageurs devront présenter un test PCR < 48heures ou TAG < 24 heures - Attestation de déplacement + justificatifs correspondants	- résultat de test - attestation de déplacement + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur : engagement respect quarantaine 10 jours + test à l'issue	- test systématique à l'arrivée - quarantaine 10j + test à l'issue
	PAYS «ECARLATES» Circulation active du virus et présence de variants préoccupants Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe.	Tous passagers	motifs impérieux	- test PCR < 48h ou TAG < 24h + - Attestation de déplacement + justificatifs correspondants	- résultat de test- attestation de déplacement + justificatifs correspondants- déclaration sur l'honneur : engagement respect quarantaine 10 jours + test à l'issue	- test systématique à l'arrivée- quarantaine 10j + test à l'issue

Saint-Pierre et Miquelon Polynésie Française	PAYS « VERTS » Etats de l'espace européen : UE + Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Saint-Siège et Suisse	vacciné	pas de motif impérieux	Pas d'exigence	- justificatif de statut vaccinal	Si embarquement induit : Non admission sauf exception (4)
		non vacciné	motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif <24h (si>12 ans)	- résultat de test - attestation de déplacement + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur : engagement respect quarantaine ou isolement 10j + test	Test possible à l'arrivée Quarantaine ou isolement 10 j + test à l'issue
	PAYS « VERTS » Etats tiers : Arabie-Saoudite, Argentine, Australie, Bahreïn, Canada, Comores, Corée du Sud, Emirats Arabes Unis, Hong-Kong, Japon, Jordanie, Koweït, Liban, Nouvelle-Zélande, Qatar, Rwanda, Sénégal, Taïwan, Uruguay et Vanuatu	vacciné	pas de motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif <48h (si>12 ans)	- justificatif de statut vaccinal - résultat de test	Si embarquement induit : Non admission sauf exception (4)
		non vacciné	motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif <48h (si>12 ans)	- résultat de test - attestation de déplacement + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur : engagement respect quarantaine ou isolement 10j + test	Test possible à l'arrivée Quarantaine ou isolement 10 j + test à l'issue
	PAYS ORANGE	vacciné	Pas de motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif <48h (si>12 ans)	- résultat de test - justificatif de statut vaccinal	Si embarquement induit : Non admission sauf exception (4)
		non vacciné	motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif <48h (si>12 ans)	- résultat de test - attestation de déplacement + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur : engagement respect quarantaine ou isolement 10j + test	Test possible à l'arrivée Quarantaine ou isolement 10 j + test à l'issue
	PAYS « ROUGES » Circulation active du virus et présence de variants préoccupants Afghanistan, Biélorussie, Brésil, Costa Rica, Cuba, Géorgie, Ile Maurice, Moldavie, Montenegro, Pakistan, Russie, Serbie, Suriname, Turquie et Ukraine.	vacciné	motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif <48h (si>12 ans)	- résultat de test - justificatif de statut vaccinal - attestation de déplacement + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur : engagement isolement 7j	- test systématique à l'arrivée - isolement 7j + test à l'issue
		non vacciné	motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif <48h (si>12 ans) - Attestation de déplacement + justificatifs correspondants	- preuve de test - attestation de déplacement + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur : engagement respect quarantaine 10 j + test à l'issue	- test systématique à l'arrivée - quarantaine 10j + test à l'issue
	PAYS « ECARLATES » Circulation active du virus et présence de variants préoccupants Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe.	Tous passagers	motifs impérieux	- test PCR < 48h ou TAG < 24h + - Attestation de déplacement + justificatifs correspondants	- résultat de test- attestation de déplacement + justificatifs correspondants- déclaration sur l'honneur : engagement respect quarantaine 10 jours + test à l'issue	- test systématique à l'arrivée- quarantaine 10j + test à l'issue
	Nouvelle-Calédonie	tous pays sauf pays écarlates	obligation vaccinale (3)	Pas de motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif <48h (si>12 ans)	- justificatif statut vaccinal - résultat de test - déclaration sur l'honneur : test à l'arrivée + engagement à respecter un isolement prophylactique de 7 jours + test à l'issue
exemption vaccinale réglementaire (3)				- Test PCR ou TAG négatif <48h (si>12 ans)	- résultat de test - déclaration sur l'honneur : test à l'arrivée + engagement à respecter un isolement prophylactique de 7 jours + test à l'issue	
PAYS « ECARLATES » Circulation active du virus et présence de variants préoccupants Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe.		Tous passagers	motifs impérieux	- test PCR < 48h ou TAG < 24h + - Attestation de déplacement + justificatifs correspondants	- résultat de test- attestation de déplacement + justificatifs correspondants- déclaration sur l'honneur : engagement respect quarantaine 10 jours + test à l'issue	- test systématique à l'arrivée- quarantaine 10j + test à l'issue

	tous pays sauf pays écarlates	tous passagers	motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif <48h (si>12 ans).	- résultat de test - attestation de déplacement + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur : test à l'arrivée + lieu de quarantaine ou isolement + test à l'issue	Test aléatoire à l'arrivée quarantaine ou isolement + test à l'issue
Wallis et Futuna	PAYS «ECARLATES» Circulation active du virus et présence de variants préoccupants					
	Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe.	Tous passagers	motifs impérieux	- test PCR < 48h ou TAG < 24h + - Attestation de déplacement + justificatifs correspondants	- résultat de test- attestation de déplacement + justificatifs correspondants- déclaration sur l'honneur : engagement respect quarantaine 10 jours + test à l'issue	- test systématique à l'arrivée- quarantaine 10j + test à l'issue

Non respect : refus d'embarquement et, le cas échéant, refus d'entrée, sauf ressortissants français, et ressortissants étrangers résidents en France

(1) Les mineurs accompagnant des personnes majeures vaccinées sont dispensés de :

- de justificatif vaccinal

- de justifier un motif impérieux et de présenter une attestation sur l'honneur d'acceptation de test à l'arrivée

Ils ne sont pas dispensés de test PCR

Le 08 décembre 2021

(2) Les déplacements de personnes par transport terrestre ou fluvial en provenance du Brésil vers la Guyane sont, à l'exception de ceux nécessaires au transport de marchandises, interdits jusqu'à nouvel ordre.

Toute personne non vaccinée souhaitant se déplacer depuis Saint-Barthélemy, Saint-Martin, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion et Mayotte à destination d'un pays orange ou rouge doit justifier d'un motif impérieux

(3) toute personne de 18 ans et plus doit être vaccinée pour voyager ; ne sont pas soumises à cette obligation les personnes de 12 à 17 ans et celles majeures qui en sont réglementairement dispensées pour raison médicale.

(4) A l'exception des personnes suivantes (ressortissants français dans tous les cas, ainsi que les ressortissants des États de l'espace européen et des ressortissants de pays tiers résidant en France, qui feront l'objet d'un auto-isolement ou d'une quarantaine et d'une verbalisation.

Départ vers pays étranger en provenance des territoires suivants	Pays de destination	Vacciné / non vacciné	motif impérieux O/N	documents à produire (1)
Guadeloupe Guyane La Réunion Martinique Mayotte Saint Barthélemy Saint Martin	PAYS « VERTS »	Tous passagers	pas de motif impérieux	
	PAYS ORANGE	Vacciné (2)	pas de motif impérieux	Justificatif de statut vaccinal
		non vacciné	motif impérieux	attestation de déplacement + justificatifs correspondants
	PAYS « ROUGES » Circulation active du virus et présence de variants préoccupants Afghanistan, Biélorussie, Brésil, Costa Rica, Cuba, Géorgie, Ile Maurice, Moldavie, Montenegro, Pakistan, Russie, Serbie, Suriname, Turquie et Ukraine.	Vacciné (2)	pas de motif impérieux, sauf pour les liaisons vers l'Ile Maurice depuis Mayotte et La Réunion.	- résultat de test - justificatif de statut vaccinal
		non vacciné	motifs impérieux	- résultat de test - attestation de déplacement + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur : engagement respect quarantaine 10 jours + test à l'issue
PAYS «ECARLATES» Circulation active du virus et présence de variants préoccupants Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe.	tous passagers	motifs impérieux	attestation de déplacement + justificatifs correspondants	
Saint-Pierre et Miquelon Polynésie Française	PAYS « VERTS »	tous passagers	pas de motif impérieux	
	PAYS ORANGE	tous passagers	pas de motif impérieux	
	PAYS « ROUGES » Circulation active du virus et présence de variants préoccupants Afghanistan, Biélorussie, Brésil, Costa Rica, Cuba, Géorgie, Ile Maurice, Moldavie, Montenegro, Pakistan, Russie, Serbie, Suriname, Turquie et Ukraine.	tous passagers	motifs impérieux	attestation de déplacement + justificatifs correspondants
	PAYS «ECARLATES» Circulation active du virus et présence de variants préoccupants Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Ile Maurice, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe.	tous passagers	motif impérieux	résultat de test- attestation de déplacement + justificatifs correspondants
Nouvelle-Calédonie	tous pays sauf pays écarlates	tous passagers	pas de motif impérieux	
	PAYS «ECARLATES» Circulation active du virus et présence de variants préoccupants Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe.	tous passagers	motif impérieux	attestation de déplacement + justificatifs correspondants
Wallis et Futuna	tous pays	tous passagers	motif impérieux	attestation de déplacement + justificatifs correspondants

(1) Non respect : refus d'embarquement

(2) Les mineurs accompagnant des personnes majeures vaccinées sont dispensés de :
- de justificatif vaccinal
- de justifier un motif impérieux